

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

SUR proposition du Président du Conseil, Chef du Gouvernement, Chargé de la Défense, des Affaires Intérieures et de la Sécurité ;

VU la Constitution du 11 Janvier 1964 ;

VU le Décret N°33/PR du 25 Janvier 1964 portant formation du Gouvernement ;

Le Conseil des Ministres entendu,

D É C R È T E :

Article 1er - Le Capitaine VODOUNOU Gilbert est nommé Commandant Militaire de la Zone Nord.

Article 2 - Le Capitaine HACHEME Jean-Baptiste est nommé Préfet Militaire du Nord-Est, en remplacement de M. HOUNNOU Moïse, Préfet par intérim, appelé à d'autres Fonctions.

Article 3 - Le présent décret qui prend effet pour compter de la date de sa signature et qui est immédiatement exécutoire, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République du Dahomey et communiqué partout où besoin sera./-

Fait à COTONOU, le 12 Mars 1964
Pour le Président de la République absent,
Le Vice-Président de la République,

Par le Président de la République,
Le Président du Conseil, Chef du
Gouvernement, Chargé de la Défense,

J. AHOMADEGBE-TOMETIN

J. AHOMADEGBE-TOMETIN

Ampliations :

Intéressés	3	PR	5
JORD	1	PC	15
		Ministères	9
		AND	2
		CS	2
		SGG	4
		MPATD	1

Le Ministre des Finances, des
Affaires Economiques et du Plan

F. APLOGAN